



26 et 27 Août 2023

VOTRE LOGE AU-DESSUS DES STANDS



Circuit Bugatti

Le Mans





Loges au-dessus des stands

Faites de la loge votre QG et suivez l'intégralité de la course au plus près du box de votre équipe !

Nous vous proposons de louer une loge pour **recevoir vos visiteurs** et vos sponsors, ou permettre à vos coureurs de se reposer et de se restaurer entre deux relais. Situées **juste au-dessus des stands**, au 1er ou au 2ème étage, les loges du circuit du Mans vous offrent une **vue directe sur la piste** et la voie des stands.



Toutes les loges sont différentes et leur aménagement intérieur peut varier.

Les conditions générales et le règlement intérieur sont ceux imposées par l'ACO.

MODALITÉS DE RÉSERVATION

La réservation de votre loge se fait directement en ligne sur votre « compte » équipe : inscriptions.24heuresvelo.fr/login

- **Loge simple 35 m²** avec une table et quatre chaises (20 personnes max.) : **950 € TTC**
- **Loge double 70 m²** avec deux tables et huit chaises (50 personnes max.) : **1 800 € TTC**
- **Option réfrigérateur :**
 - Réfrigérateur de 90L - **125 € TTC**
 - Vitrine réfrigérée de 330L - **225 € TTC**

Pièces à fournir :

- **Règlement** : uniquement en CB lors de votre réservation en ligne
- **Caution** : une empreinte de votre CB vous sera demandée lors de l'état des lieux d'entrée caution de 1500 € TTC
- **Conditions Générales de Location** : à valider lors de votre réservation en ligne, également disponible sur 24heuresvelo.fr/infos-pratiques
- **Assurance** : attestation d'assurance responsabilité civile à **télécharger sur votre « compte » équipe** avant la clôture des inscriptions

Nous vous communiquerons par email les créneaux horaires pour la remise des clefs / état des lieux d'entrée (vendredi soir ou samedi matin) et de sortie (dimanche).



Lieux de RDV :

Bungalow caution à l'entrée de paddock

Equipement des loges :

35 m² : une table et quatre chaises

70 m² : deux tables et huit chaises

Option : Réfrigérateur 90L ou 330L

**Etat des lieux entrée/sortie :**

Un état des lieux d'entrée sera réalisé en amont de votre arrivée pour minimiser l'attente. En cas d'anomalies constatées, il vous est demandé de vous rapprocher du personnel de la caution pour le notifier. La clef de votre loge vous sera remise au bungalow caution après remise de votre caution de 1500 € (empreinte bancaire).

Repas :

Vous pouvez cuisiner dans votre loge. Cependant, celle-ci n'est pas équipée, il faut donc prévoir vos appareils électroménagers. Attention, chauffage au gaz interdit (*NB : pensez également à apporter vos sacs poubelle, produits ménagers,*).

WC et douches :

Disponibles dans les tribunes ou dans le bloc sanitaire bleu situé à l'entrée des paddocks

Fonctionnement de la clef :

il s'agit de clefs électroniques sécurisées. Il faut positionner la clef dans la serrure et attendre le « clic » avant de tourner. Si vous n'entendez pas ce « clic », inutile de forcer, cela ne fonctionnera pas.

Comment accéder aux loges ?

Situé juste au-dessus des stands, un escalier dédié permettra un accès rapide aux coureurs depuis le paddock (à proximité du box 26). Les visiteurs sans « accès paddock » pourront accéder aux loges depuis les étages supérieurs (tribune des stands). Un vigile sera présent pour filtrer les accès au paddock.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Le propriétaire des locaux est identifié ci-après « l'Automobile Club de l'Ouest » ou « l'ACO » (Circuit des 24 Heures CS21928 72019 Le Mans Cedex 2)

Le Client est identifié ci-après « Preneur ».

Le Client est informé que la société CGO (2 Avenue d'Hauouza 72100 LE MANS, tél : 02 43 21 13 24 ; courriel : contact@cgo-lemans.com) est intermédiaire dans le cadre de la commande de location des loges entre l'ACO et le Preneur.

Les parties sont dénommées ensemble « Parties ».

ARTICLE 1 – MODALITES D'INSCRIPTIONS - DISPOSITIONS GENERALES

La réservation de la loge se fait directement en ligne uniquement via Internet sur le site www.24heuresvelo.fr. Pas d'inscription par téléphone, par courrier ou par email.

Il est possible de choisir la langue française ou anglaise pour la réalisation de la réservation. Seules les présentes conditions générales de location en langue française ont valeur contractuelle. La version anglaise a une valeur informative.

Il y a lieu ensuite de :

- Suivre les instructions du Site ;
- Remplir le formulaire de réservation. En cas d'inactivité prolongée lors de la connexion, il est possible que la sélection choisie par le Preneur avant cette inactivité ne soit plus garantie. Le Preneur est alors invité à reprendre sa sélection depuis le début ;
- Vérifier les éléments de la réservation et le cas échéant, identifier et corriger les erreurs. Le Preneur peut modifier sa réservation avant de valider celle-ci et avant de procéder au paiement ;
- Valider la réservation, les conditions générales de location, le prix ;
- Suivre les instructions du serveur de paiement en ligne pour payer le prix.

Le Preneur reçoit ensuite par voie électronique et sans délai une confirmation d'acceptation de paiement.

Le Preneur reçoit également par voie électronique et sans délai un accusé réception valant confirmation de la réservation et rappelant les conditions générales de vente comportant le formulaire de rétractation et le récapitulatif de la commande.

Les conditions générales de location sont consultables avant la validation de la commande et à tout moment sur le Site.

La réservation est nominative.

Il n'y a pas de réservation sur place le jour de la course.

Le Preneur procédant à la réservation est tenu de mentionner l'ensemble des informations sollicitées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone).

L'ensemble des champs demandés sur le formulaire d'inscription doit être complété.

Avant de cliquer sur l'onglet paiement, il est possible de vérifier les informations saisies et le cas échéant de procéder à leur modification. Dans ce cas, il faudra saisir à nouveau toutes les données.

Le paiement de la réservation intervient au terme du processus de réservation en validant le récapitulatif de la commande et les présentes conditions générales de location. La validation de ces informations et contrat est obligatoire pour confirmer la demande d'inscription ou commande.

Le paiement du prix s'effectue uniquement par carte bancaire. Les cartes bancaires acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard / MasterCard.

La transaction est immédiatement débitée sur la carte bancaire du Preneur après vérification des données de celle-ci, à réception de l'autorisation de débit de la part de la société émettrice de la carte bancaire utilisée par le Preneur.

Conformément à l'article L. 132-2 du Code monétaire et financier, l'engagement de payer donné au moyen d'une carte de paiement est irrévocable. En communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, le Preneur autorise CGO à débiter sa carte bancaire du montant correspondant au prix.

À cette fin, le Preneur confirme qu'il est le titulaire de la carte bancaire à débiter et que le nom figurant sur la carte bancaire est effectivement le sien. Le Preneur communique les seize chiffres et la date d'expiration de sa carte bleue ainsi que le cas échéant, les numéros du cryptogramme visuel.

Dans le cas où le débit du prix serait impossible, la réservation en ligne serait immédiatement résiliée de plein droit.

Le CGO met en œuvre tous les moyens pour assurer la confidentialité et la sécurité des données transmises sur le Site.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU PRENEUR

2.1 Etat des lieux

Le Preneur s'engage à prendre les lieux dans l'état où ils se trouvent.

Un état des lieux d'entrée sera réalisé en amont de votre arrivée pour minimiser l'attente. En cas d'anomalies constatées, il vous est demandé de vous rapprocher du personnel de la caution pour le notifier.

Il est également entendu que dans le cas où l'état des lieux d'entrée ne pouvait avoir lieu pour quelque motif que ce soit, les infrastructures mises à disposition au titre du présent contrat sont considérées comme exemptes de défaut d'apparence visible.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

La responsabilité du Preneur est engagée en cas de dégradations ou vols dès son arrivée, ou celle d'un fournisseur intervenant pour le compte du Preneur, dans l'espace défini par le présent contrat et ce pendant toute la durée de mise à disposition. Le Preneur a l'interdiction d'apposer sur les murs des locaux loués tout adhésif et de manière générale, tout élément susceptible de dégrader lesdits murs. Le Preneur accepte que les travaux de remise en état, de nettoyage supplémentaire soient le cas échéant prélevés sur la carte bancaire.

2.2 Destination des lieux

Il est bien entendu que l'espace mis à disposition sera utilisé exclusivement par le Preneur, et qu'il ne pourra être prêté ni sous-loué à un tiers. Le Preneur ne devra le destiner qu'à l'usage pour lequel il a été loué.

Au cas où le Preneur se livrerait à une activité non prévue à la présente convention ou développant, directement ou par personne interposée, une activité susceptible de concurrencer celles développées dans l'enceinte du Circuit, ses dépendances et ses abords dans un périmètre de 800 mètres des pistes, ou lui apportant son concours sous quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable de l'ACO ou de CGO, il se verra interdire sans préavis ni indemnité la poursuite de son activité sur le site, ses dépendances et ses abords. L'ACO ou CGO se réservent en outre le droit de lui demander réparation de la perte que cette activité pourrait lui faire subir.

Le Preneur est averti que la tenue de toute manifestation à caractère politique ou religieux est strictement interdite dans les enceintes du Circuit.

2.3 Sonorisation des lieux

Le Preneur, désireux de diffuser de la musique au sein de l'espace mis à sa disposition, est en charge de faire une déclaration préalable auprès de la SACEM. A défaut, il sera seul redevable de l'amende prononcée à son encontre.

Pour information, les coordonnées de la SACEM au Mans sont les suivantes :

SACEM - 7, rue des Boucheries - 72000 LE MANS - Tel : 02.90.92.22.60

L'emploi d'appareil sonore de toute nature est réglementé. La puissance de ces appareils sera réglée de telle manière qu'elle ne gêne pas les Preneurs voisins ou le public. En cas de plainte justifiée, L'ACO ou CGO pourront interdire l'usage de ces appareils pour toute la durée de l'événement.

2.4 Gestion des déchets :

L'espace mis à disposition est livré propre, le Preneur s'engage à le rendre dans le même état de propreté.

Le Preneur s'engage à débarrasser les locaux et le terrain concédés de tous les détritux, déchets, ordures, emballages de toute sorte avant son départ définitif. Il s'engage également à ne déposer aucune des matières énoncées ci-dessus en dehors des lieux qui lui auront été indiqués à cet effet.

Le Preneur fera ses meilleurs efforts afin de trier ses déchets (verre, papier, plastique ...). A défaut, la caution versée par le Preneur pourra être utilisée.

2.5 Travaux et infrastructures

Le Preneur n'est en aucun cas autorisé, sauf accord écrit et préalable de L'ACO ou CGO, à engager des travaux ayant pour objet de :

- Construire un bâtiment non démontable à l'issue de la manifestation ou de l'événement organisé par CGO,
- Creuser et/ou modifier le sol,
- Modifier la structure et l'agencement de l'espace loué.

2.6 Publicité

Toute publicité et action publicitaire, promotionnelle ou de relations publiques dans les enceintes ou aux abords du Circuit, parc Concurrents, piste, village, garage, etc., doivent faire l'objet d'un accord préalable écrit de L'ACO ou CGO

2.7 Fournisseurs agréés

CGO communiquera au Preneur sur demande la liste des Fournisseurs agréés, seuls habilités à effectuer des prestations dans l'enceinte du Circuit.

ARTICLE 3 : ASSURANCES

Le Preneur devra souscrire un contrat d'assurance incendie et risques associés garantissant les locaux ou réceptifs avec renonciation à tout recours contre CGO et le propriétaire des locaux. **Une attestation d'assurance en cours de validité devra être délivrée à l'ACO ou CGO avant la mise à disposition.**

Le Preneur renonce à exercer tout recours contre CGO, l'ACO, la SSP ACO, le syndicat Mixte du Circuit des « 24 heures » en cas de sinistre à l'exception de ceux trouvant leur origine directe dans une faute délictuelle telle que définie par les articles 1240 et 1241 du code civil, commise par l'une de ces entités

L'ACO ou CGO sont déchargées de toute responsabilité pour tout dommage que pourrait subir le matériel, le mobilier et les objets divers appartenant au Preneur qui fera son affaire personnelle de leur garantie.

Le Preneur devra souscrire un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile pour tout dommage causé aux tiers du fait de son activité et/ou de ses produits diffusés lors de l'événement.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ANNULATION

4.1 Annulation hors cas de force majeure

Le Preneur peut annuler la réservation de la loge, sans frais dans un délai de 14 jours calendaires à compter du lendemain de la date de la réservation. Ce délai court à compter du lendemain de la date d'envoi de l'email de confirmation d'inscription. Un formulaire de rétractation est joint en fin de règlement.

En cas d'annulation dans ce délai, un remboursement intégral des sommes versées sera effectué.

En cas d'annulation à l'initiative du Preneur au-delà du délai de 14 jours calendaires précités, il sera appliqué les dispositions suivantes :

- Annulation à partir de 8 mois avant le 1^{er} jour de l'événement : il est conservé une somme correspondant à 30% du montant total de la location ;



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

- **Annulation à partir de 4 mois avant le 1^{er} jour de l'évènement : il est conservé une somme correspondant à 60% du montant total de la location ;**
- **Annulation à partir de 2 mois avant le 1^{er} jour de l'évènement : il est conservé une somme correspondant à 80% du montant total de la location ;**
- **Annulation à partir de 1 mois avant le 1^{er} jour de l'évènement : aucun remboursement ne sera effectué.**

La demande d'annulation doit être formulée par lettre recommandée avec AR à l'attention de CGO, 2 avenue d'Hauouza, 72100 Le Mans. La date prise en compte est la date d'envoi de la lettre, cachet de la poste faisant foi.

4.2 Modification, annulation ou report par CGO

Modification : Si les circonstances l'exigent, par exemple en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique défavorable, de problèmes sanitaires (ex : épidémie et pandémie) ou de toutes autres circonstances l'y obligeant, notamment celles mettant en danger la sécurité des Concurrents, ou de directives de l'Automobile Club de l'Ouest ou de toutes autres autorités administratives ou publiques, CGO se réserve le droit de modifier les modalités pratiques de la course, l'horaire de départ ou d'arrivée, ce qui peut entraîner une modification des horaires d'entrée ou de sortie de la loge sans que le Preneur puisse prétendre à un quelconque dédommagement ou remboursement.

Annulation/report : Si la course devait être annulée ou reportée pour un motif non compris à l'article 5, CGO procédera au remboursement intégral des sommes versées.

ARTICLE 5 : FORCE MAJEURE / RENONCIATION A RECOURS

Annulation/report : Si la location et/ou la course devaient être annulées ou reportées pour tout motif indépendant de la volonté de CGO présentant notamment les caractéristiques de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du code civil et par la jurisprudence française tels que par exemples : incendie, grève, défaillance d'un prestataire intervenant sur le site, cas de catastrophe naturelle, de condition climatique défavorable (exemples : canicule, tempête, vents violents, ...), de problèmes sanitaires (ex : épidémie et pandémie), sans que cela soit limitatif, ou de directives de l'Automobile Club de l'Ouest ou de toutes autres autorités administratives ou publiques, ou de toutes autres circonstances l'y obligeant, notamment dans le cas de situations ou circonstances mettant en danger la sécurité des Concurrents, CGO pourra proposer à sa discrétion, en fonction des circonstances :

- le report de la location avec proposition d'un avoir sur le montant à l'identique de la réservation de la loge.
- ou l'annulation de la réservation de la loge accompagnée du remboursement total des sommes versées

En cas de report de la réservation avec proposition d'un avoir, et si le Preneur refuse ce report, il sera fait application des conditions d'annulation, à savoir le remboursement de la réservation.

En cas de survenance d'un cas de force majeure empêchant l'exécution de la location, tel qu'apprécié par l'article 1218 du code civil et par la jurisprudence, les Parties conviennent que le contrat de location est résilié. Les parties ne pourront prétendre à aucune indemnité. Le montant de la location sera remboursé.

En cas de survenance d'un événement faisant obstacle au fonctionnement normal des activités de L'ACO ou CGO au stade de la mise à disposition de l'espace, objet du présent contrat et/ou de l'ouverture des installations (incendie, inondation, interruption de la fourniture d'énergie, manifestations...), les Parties s'engagent à trouver une solution alternative telle que le report de la mise à disposition, dans les plus brefs délais.

ARTICLE 6 : RESILIATION DU CONTRAT

En cas d'inexécution par le Preneur de l'une de ses obligations prévues aux conditions générales du présent contrat, et à défaut d'y remédier immédiatement, CGO pourra compte tenu du bref délai de location de plein droit et sans formalité préalable à l'exception de la remise en main propre au Preneur notifiant les griefs et l'application de cette clause, résilier le contrat et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 7 : NULLITE / ABSENCE DE NOVATION

La nullité éventuelle d'une clause du présent contrat n'entraînera pas la nullité du contrat ou des autres clauses.

Le fait, pour l'une des parties de ne pas avoir exigé l'application intégrale de certaines clauses et/ou dispositions du présent contrat ne saurait entraîner la moindre novation du présent contrat au regard desdites clauses et/ou obligations qui, en l'absence d'une dérogation écrite, restent entièrement applicables.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

Veuillez noter que certains renseignements sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre démarche. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre le bon suivi de votre dossier.

Les informations personnelles communiquées sont enregistrées dans un fichier informatisé par CGO et l'ACO.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter, assurer le traitement de vos demandes, créer et gérer votre profil utilisateur, créer et gérer votre accès à nos services en ligne ou réaliser des études statistiques.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 2 ans, sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel et, le cas échéant, à nos sous-traitants et partenaire comme l'ACO pour la gestion des locations.

Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi " informatique et libertés " du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant CGO sur contact@cgo-lemans.com.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos actualités et sollicitations (par téléphone, SMS, courrier postal ou électronique) et invitations, vous avez la faculté de nous l'indiquer via le lien réservé à cet effet, de modifier vos choix en nous contactant dans les conditions évoquées ci-dessus. Il en est de même si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Enfin, nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique " Bloctel ", sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://conso.bloctel.fr>).

ARTICLE 9 : REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

En vertu de l'article L. 612-1 du Code de la consommation « *Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.* »

Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L. 612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L. 611-1 du Code de la consommation à savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fournitures de services, opposant un consommateur à un professionnel. Le texte couvre les litiges nationaux et les litiges transfrontaliers.

Pour toute difficulté, nous vous invitons à nous contacter préalablement ou à contacter notre service après-vente :

Société Claude Gasnal Organisation, SASU, située 2 Avenue d'Hauouza 72100 LE MANS

contact@cgo-lemans.com

Seules les réclamations relatives à la Vente en Ligne des Articles seront prises en compte.

Dans l'année qui suivra votre demande auprès de nos services, en application de l'article R. 616-1 du Code de la consommation, vous pourrez faire examiner votre demande par un médiateur dont trouverez ci-dessous les coordonnées, sachant qu'un litige ne pourra être examiné, sauf exception, que par un seul médiateur :

ATLANTIQUE MEDIATION CONSO

Maison de l'Avocat

5, mail du front populaire

44200 NANTES

consommation@atlantique-mediation.org

www.consommation.atlantique-mediation.org

Litiges transfrontaliers :

Centre européen des consommateurs France :

europe-consommateurs.eu

Vous pouvez, à vos frais, vous faire assister par un conseil.

ARTICLE 10 : COMPETENCE

Le présent Contrat sera régi par la loi française.

Sous réserve des dispositions d'ordre public, tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du Mans, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris en référé.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

FORMULAIRE DE RETRACTATION (annulation de la réservation dans les 14 jours)

À l'attention de Société Claude Gasnal Organisation SASU, située 2 Avenue d'Hauza 72100 LE MANS, tél : 02 43 21 13 24 ; courriel : contact@cgo-lemans.com

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation de notre réservation de loge ci-dessous :

Commandé le :

Nom :

Adresse :

Signature du Représentant de l'Equipe :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.